



# Commune de Gratot

## Bulletin municipal juillet 2016



**5 mars 2016**

Remise de la médaille d'or régionale,  
départementale et communale du  
travail à Nadine Voisin.

Inauguration de la Mairie et de la salle  
de convivialité



# SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE .....	1
ACTUALITES GRATOTAISES.....	4
Communication mairie .....	4
Carte communale .....	5
INFORMATIONS MAIRIE.....	7
Horaires d'ouverture du secrétariat.....	7
INFORMATIONS PRATIQUES.....	7
Horaires d'ouverture de la déchetterie (horaires été) .....	7
EQUIPEMENTS COMMUNAUX.....	8
Terrain multisports.....	8
Boulodrome.....	8
Salle de convivialité (salle des fêtes).....	9
COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX.....	10
Séance du mercredi 17 février 2016 .....	10
Séance du lundi 11 avril 2016.....	14
Séance du mercredi 13 avril 2016.....	18
Séance du mercredi 13 avril 2016.....	20
ASSAINISSEMENT.....	23
Séance du Lundi 13 juin 2016.....	24
INFORMATIONS DIVERSES .....	28
CLUB DE LA RENCONTRE.....	28
Association des parents d'élèves de Gratot .....	29
Association de la Sauvegarde de l'Eglise du Hommëel.....	35
Anciens combattants .....	36
Centre d'animation du chateau.....	36
Comité des fêtes et loisirs de Gratot .....	38
Les news du comité de jumelage.....	39
Calendrier des fêtes et manifestations 2016.....	41

## LE MOT DU MAIRE

Depuis un certain temps le mot du maire avait l'habitude de faire état de l'avancement des travaux de la salle des fêtes et de la mairie. Ce sujet n'est plus d'actualité. Ces deux bâtiments ont été inaugurés le 5 mars en présence des personnalités locales, départementales et régionales. Cet événement majeur pour la commune a été aussi l'occasion de récompenser Nadine, notre secrétaire de mairie, de la médaille d'or décernée par la préfecture après 39 ans de bons et de loyaux services pour notre commune. Quelques semaines après, le 18 juin, le conseil municipal a tenu à organiser une manifestation avec les habitants de Gratot pour marquer comme il se doit le départ à la retraite de Nadine. Ce moment convivial ne suffira pas pour lui témoigner toute notre reconnaissance quant à son engagement au service des Gratotais. Je tiens ici à la remercier une nouvelle fois. Son efficacité et sa collaboration dans la gestion des dossiers de la commune a permis à celle-ci de concrétiser ses nombreux projets. Je ne doute pas qu'elle poursuive ses activités au sein des différentes associations, ce qui sera l'occasion de continuer à la côtoyer.

Le départ de Nadine a donné lieu au recrutement d'un nouveau secrétaire de mairie en la personne de Nicolas Lesaulnier. Celui-ci a pris ses fonctions le 15 juin. Il travaillait auparavant à la mairie de Vaudrimesnil et au syndicat d'eau de Saint-Sauveur Lendelin.

J'apprécie déjà ses compétences et son implication dans les dossiers.

Toujours dans le registre du personnel, l'arrêt de maladie prolongé de Pascal Thomas et les charges d'entretien de la commune grandissantes, nous ont amené à recruter deux agents en contrat de 21 h, Philippe Salmel et Sylvain Mouchel. Leur embauche, à durée limitée, s'est effectuée dans le cadre de contrats aidés. Les salaires et les charges sont pris en charge à 80 % par l'état. Nous avons bénéficié du même dispositif pour le nettoyage des bâtiments communaux. Claudie Mellet dans un premier temps a occupé ce poste et se voit remplacée par Laétitia Jaouen prochainement.

Avant l'arrivée de Philippe et Sylvain, l'entretien des espaces verts a été pris en charge par certains élus, par les membres de la nouvelle commission des espaces verts et quelques autres bénévoles. Je tiens à les remercier chaleureusement: leur charge de travail a été très importante. La situation nous a amené à investir dans un véhicule utilitaire, dans une remorque et dans divers outils.

Dans le répertoire des travaux, le conseil municipal a décidé de procéder au goudronnage des chemins du Village Godefroy et de Chanteloup.

L'enquête publique pour la carte communale et le schéma d'assainissement collectif s'est déroulée au printemps. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Nous attendons l'arrêté préfectoral qui validera les deux projets.

Les derniers mois ont vu se décider le regroupement des communautés communes de Saint Malo de la Lande, de Montmartin sur Mer et de Coutances. Le conseil a donné un avis favorable à l'entrée de la commune de Gratot dans cette nouvelle communauté de commune « Coutances, Mer et Bocage » regroupant 64 communes.

En ce qui concerne l'école, au vu des effectifs prévus (131 élèves + 5 très petites sections), l'ouverture d'une sixième classe est envisagée. La décision sera prise à la rentrée.

Enfin, je ne pourrais pas terminer sans évoquer le décès de Jean-François Pierre qui s'était pleinement investi dans la vie de notre commune. Son action a notamment été déterminante pour la création du regroupement pédagogique intercommunal. Il a aussi été à l'initiative du concours de fleurissement. Autant d'éléments qui ne manqueront pas de nous rappeler son souvenir.

Le début de l'année 2016 marque une importante évolution pour notre commune. Avec le départ de Nadine, une page se tourne, de nouvelles histoires humaines sont à écrire ....

Je vous souhaite un très bel été,

Rémi BELLAIL



*Témoignage de Marie-France et Guy Marie*

Chère madame Voisin, Chère Nadine,

Il y a quelques années nous avons fait connaissance

Au long de tous ces mois nous apprécîâmes votre compétence

Maintenant que vous allez vous retrouver dans l'insouciance

Soyez assurée de nos remerciements pour votre polyvalence

Et sachez bien que ce qui a de l'importance

C'est de rester dans le cœur de tous une référence !

Conclusion : vous avez bien mérité de nous tirer votre révérence.

CHERS AMIS

Ce n'est pas sans émotion, vous vous en doutez, que je prends la parole.

Je tiens à remercier l'équipe municipale pour la réception organisée en l'honneur de mon départ en retraite. Je vous remercie tous d'être venus si nombreux me dire au-revoir.

C'est tout de même 39 ans de ma vie professionnelle et de ma vie tout court que j'ai passés avec vous tous et même si nous avons eu des moments difficiles au cours de ma carrière pour diverses raisons; cela a été des années de bonheur.

En ce jour de mémorisation de ma carrière de secrétaire de mairie, j'ai une pensée toute particulière pour les élus décédés; qu'ils aient été Maires, Adjointes ou Conseillers Municipaux avec qui j'ai travaillé de nombreuses années dont Monsieur LEROUXEL et Monsieur GUILLEMIN.

Je tiens à remercier chaque équipe municipale avec laquelle j'ai travaillé en gardant toujours un bon souvenir que ce soit avec Monsieur LEROUXEL, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur ROBIOLLE et vous Rémi.



J'ai connu beaucoup d'évolutions au cours de mon passage en cette mairie mais je pense que le plus dur pour moi a été de mettre de côté ma machine à écrire pour la remplacer par l'ordinateur. Heureusement, j'ai beaucoup été aidée par Marcel, Alain et Sébastien dont ce dernier sait très bien que je suis toujours angoissée à l'idée de faire des erreurs par manque de connaissances et une évolution trop rapide.

Je remercie également les élus de BRAINVILLE où j'ai pratiqué mon métier pendant 21 ans, merci à BERNARD de sa présence.

Merci également aux Présidents du SYNDICAT SCOLAIRE, j'y suis secrétaire depuis 1993; à Anne; merci pour ton écoute attentive et à ta super collaboration.

Je n'oublierai pas non plus tous les Conseillers Municipaux, les Membres du C.C.A.S., les Présidents des Associations, le Personnel Municipal et Syndical, avec qui j'ai travaillé pendant de nombreuses années.

Rémi, Anne, Sébastien, Marie-Claire et Jean-Noël; vous êtes mes derniers élus, merci pour votre écoute et votre attention à mon égard. Je termine dans des locaux agréables, bien chauffés et très fonctionnels; c'est très agréable de finir ma carrière ainsi; même si ces dernières années j'ai passé beaucoup d'heures pour les derniers dossiers, sans oublier le déménagement et le rangement des archives.

Merci à tous pour vos cadeaux, fleurs et messages; cela me touche beaucoup, soyez en certains.

Permettez-moi de vous souhaiter une très bonne continuation avec Nicolas, mon remplaçant, un jeune homme sympathique et plein d'énergie, à qui vous réserverez j'en suis sûre le meilleur accueil.

Vraiment Merci à tous.

Nadine

Communication mairie

## **PROJET LOTISSEMENT COMMUNAL**

Les consorts Mesnildrey ont sollicité le conseil municipal pour la vente d'un terrain de 20000m<sup>2</sup> dont 5000 m<sup>2</sup> constructibles situé dans le prolongement du lotissement communal à l'Hôtel du Nord.

Après avoir vérifié la possibilité de viabilisation du terrain (certificat d'urbanisme positif), le conseil municipal a fait une proposition d'achat à 12 000 €, que les consorts ont acceptée.

Un devis a été signé avec PRY-TECH pour la viabilisation du terrain, les relevés topographiques seront faits prochainement.

## **BOULODROME**

Un terrain de pétanque d'une surface de 250 m<sup>2</sup> a été réalisé au-dessus du plateau sportif face à la mairie. Ce terrain est ouvert à tous. Le coût s'élève à 5 000€. Les travaux seront finalisés par les agents communaux.

## **PATEFORME COMPOSTAGE**

La plate-forme de compostage située près de la déchetterie est maintenant exploitée par la société Terralys. Leur souhait était de composter des déchets verts et des boues de station d'épuration, ou encore des déchets provenant d'abattoirs.

Le conseil municipal s'est opposé à cette nouvelle activité, la convention mise à jour ne sera donc pas signée. Par conséquent, seuls des déchets verts pourront continuer à être compostés sur cette plate-forme.





## INFORMATIONS MAIRIE

### Horaires d'ouverture du secrétariat

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h à 12h30

La Mairie est fermée au public chaque après-midi.

Tél. 02 33 19 41 20

e-mail : [mairie.gratot@orange.fr](mailto:mairie.gratot@orange.fr)

site internet : [www.gratot.fr](http://www.gratot.fr)

**Permanences :** Les lundis et mercredis de 10h00 à 12h00 en alternance par le maire et les adjoints

Mr Rémi BELLAIL, Maire, reçoit sur rendez-vous à la demande des habitants.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Horaires d'ouverture de la déchetterie (horaires été)

#### JOUR du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Lundi 10h à 12h - 14 h à 19h

Mardi 10h à 12h - 14h à 19h

Mercredi 10h à 12h - 14 h à 19 h

Vendredi 10h à 12h - 14 h à 19 h

Samedi 10h à 19 h en journée continue

Les personnes ne possédant pas leur carte d'accès à la déchetterie peuvent toujours se la procurer, gratuitement, auprès de la Mairie.

***Il est rappelé qu'il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts. Le brûlage peut en effet être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies.***

## EQUIPEMENTS COMMUNAUX

### **Terrain multisports**

Situé rue de la pitonnerie (à côté de la mairie et salle des fêtes) Disponible sans réservation, équipé en période estivale de 2 poteaux réglables avec filet tennis ou volley-Utilisation soumise au respect des règles affichées sur la grille.



### **Boulodrome**

Disponible sans réservation, en cours d'aménagement – Situé en surplomb du terrain multisports.



## EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

### Salle de convivialité (salle des fêtes)

Située rue de la pitonnerie, capacité de 180 personnes, tarifs et réservations à la mairie.



Cuisine (40m<sup>2</sup>)



Bar (10m<sup>2</sup>)



Salle avec vidéoprojecteur, sono, parquet, acoustique étudiée (180m<sup>2</sup>)

# COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

## Séance du mercredi 17 février 2016

*(convocation du 09/02/2016)*

L'an deux mil seize, le mercredi dix sept février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, LEROUX Jacques, HAMCHIN Thierry, BRIENS Dominique, GABRIELLE Jean-Pierre, MARIE Marcel, DUREL Sébastien, FEREY Jean-François, OUITRE Florian, MMES HERMAN Marie-Laure, HAREL Anne, JACQUES Nadia.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Madame Marie-Claire GAMBILLON et Monsieur Hervé FREMOND.

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE.

### **Ordre du jour de la séance**

1. *Recrutement secrétaire de mairie*
2. *Préparation cérémonie d'inauguration de la salle de convivialité et de la mairie*
3. *Orientation budgétaire*
4. *Projet d'achats d'équipement (tondeuse, défibrillateur, photocopieur, fauteuil secrétariat)*
5. *Devis « SAUR »*
6. *Travaux à l'école*
7. *Indemnité gardiennage à l'église*
8. *Point sur les finitions des travaux de la salle de convivialité*
9. *Informations diverses*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire ouvre la séance en revenant sur plusieurs points de la séance précédente. En ce qui concerne la demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour la réfection des vitraux de l'église du Hommèel, le dossier fera l'objet d'une instruction lors de la 2<sup>ème</sup> programmation soit en septembre.

Monsieur le Maire informe que la personne recrutée en tant qu'agent d'entretien est Madame Claudie MELLET.

### **REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT-délibération 2016-001-001**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Nadine VOISIN demande à faire valoir ses droits à la retraite à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, en raison de la demande de Madame Nadine VOISIN à faire valoir ses droits à la retraite à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2016,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour assurer le secrétariat de la mairie, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3,1°, 2°, 3°,4°,5°.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Les candidats devront justifier de leur expérience professionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter, à l'unanimité des membres présents, la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

### **ORGANISATION DE LA CEREMONIE D'INAUGURATION DES BATIMENTS PUBLICS**

Le conseil municipal réfléchit à la préparation de la cérémonie du 5 mars, fait le point sur toute l'organisation et se répartit les tâches.

Messieurs OUITRE et FERREY sont chargés de préparer le diaporama du déroulement des travaux de construction.

En ce qui concerne le fleurissement, Monsieur DUREL est chargé de voir avec les Etablissements ROMUALD pour fleurir les vasques de l'ancienne mairie. Ces dernières seront désormais disposées devant la nouvelle mairie. Afin de décorer la salle de convivialité, il sera demandé à « ROMULAD » le prêt de plantes et fleurs.

Monsieur AGNES est chargé de l'achat de gâteaux auprès de la biscuiterie de SORTOSVILLE EN BEAUMONT.

Le conseil municipal décide de fixer la préparation de la salle de réception au vendredi 4 mars à 20h.

### **ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire donne à chacun des membres une ébauche du projet de budget primitif 2016.

Après avoir examiné les documents, constaté les restes à réaliser et écouté les commentaires de Monsieur le Maire, le conseil municipal propose d'inscrire les dépenses suivantes, en section d'investissement, au projet de budget primitif 2016:

- Remboursement de l'emprunt relais : 300 000€
- Remboursement de la moitié du capital de l'emprunt FCTVA : 44 420€
- Honoraires notaires pour régularisation de cession de terrains : 5 000€
- Acquisition d'une tondeuse
- Acquisition d'un défibrillateur
- Travaux lotissement communal (voirie et éclairage public) : 5000€
- Travaux construction des bâtiments publics : 24 000€

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le solde des subventions soit 167 000€ et le remboursement de la T.V.A pour une somme prévisionnelle de 150 000€ sont à inscrire en recettes. La communauté de communes propose de faire un appel d'offres pour des travaux de voirie, le conseil municipal réfléchit à l'inscription de certains chemins qui auraient besoin d'être refaits, un chiffrage sera demandé.

Monsieur le Maire rapporte le compte rendu de la visite faite par le CDHAT pour une étude de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie. Il pourrait être envisagé de faire 3 petits logements ou un gîte. Pour l'instant Monsieur le Maire n'a pas reçu l'étude demandée.

Le conseil municipal demande que soient établis plusieurs devis pour un éventuel remplacement du photocopieur.

Monsieur FEREY propose de confectionner, dans le courant de l'année, un garde corps avec un arceau décoratif, dans le même style que celui de la passerelle, sur le pont de la route qui mène à la mairie.

Monsieur AGNES présente les différents devis de la « SAUR » pour le remplacement des tampons recouverts par le goudron de la route et pour les grilles du réseau d'eaux pluviales qui sont instables dans le bourg. Monsieur AGNES est chargé de savoir si tous ces travaux sont réellement obligatoires.

### **TRAVAUX A L'ECOLE**

Madame HAREL précise au conseil municipal que les pictogrammes sont posés.

Madame HAREL présente le devis de Monsieur HERMAN pour les modifications dans les sanitaires notamment la pose d'urinoirs pour un montant de 1 389.85€H.T. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Monsieur MARIE précise à Madame HAREL qu'il faudrait demander au personnel de la cantine de nettoyer régulièrement la bouche d'égout qui est dans la cantine, passer le jet et désinfecter afin d'éviter les mauvaises odeurs.

Monsieur FEREY se propose de procéder aux travaux de protection des tuyaux extérieurs afin d'éviter que les enfants les abîment en montant dessus.

Madame HAREL et Monsieur BELLAIL donnent le compte rendu du diagnostic établi par le Cabinet COQUIERE au sujet des installations électriques à l'école. Il a été constaté des imperfections dont le problème d'évacuation d'air à la cantine ; un caisson d'extraction dans la cuisine semblerait le résoudre.

Monsieur HAMCHIN préconise de vérifier si une circulation de l'air se fait bien au niveau des portes et fenêtres.

### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE-délibération 2016-001-002**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution annuelle de l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 100€ au Père JAMELOT, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **ARCHIVES MAIRIE**

Afin de terminer le rangement des archives de la mairie, Monsieur le Maire propose l'acquisition de nouveaux rayonnages. Il propose le devis des ETS DALTONER d'un montant de 864.00€ T.T.C. Le conseil municipal donne son accord.

### **POINT SUR LES FINITIONS DES TRAVAUX DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE LA MAIRIE ET DE L'ATELIER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que l'entreprise CEME GUERIN a enfin localisé les mauvaises odeurs dans les toilettes de la salle de convivialité, le problème est résolu, une pièce défectueuse a été remplacée.

Concernant le parquet « tuilé », le dossier a été repris par notre assurance Dommages Ouvrages contractée auprès de GROUPAMA. Une réunion avec les entreprises, l'architecte, leurs assureurs respectifs et les experts désignés est programmée le vendredi 26 février à 14h.

Monsieur le Maire a dressé la liste des choses à revoir ou à faire aux nouveaux bâtiments et l'a communiquée à Monsieur LAQUAINE, Architecte comme suit :

#### **MAIRIE :**

- Problème des prises « rouges » du bureau du secrétariat qui ne fonctionnent pas
- Alarme non mise en fonctionnement
- Mauvaise conception de l'éclairage extérieur de l'entrée de la mairie (il ne s'allume et s'éteint que de l'intérieur de la mairie)

**SALLE DE CONVIVIALITE :**

- Manque les clés de réarmement pour les déclencheurs manuels
- Alarme non mise en fonctionnement
- Reprise des peintures sur réparations de placo abîmées par absence de butée
- 2 paumelles manquantes sur porte intérieure d'accès à l'atelier municipal
- La porte intérieure des toilettes publiques ne se ferme plus
- Pas d'eau chaude sur évier atelier municipal
- Trace humidité au plafond de la salle à 3 endroits
- Traces d'humidité à deux endroits dans l'atelier municipal lors de fortes pluies
- Poignée cassée de la grande porte de l'atelier municipal

Le conseil municipal confie les travaux de peinture des placards de la salle à Madame Claudie MELLET ; reste à choisir la couleur.

Le conseil municipal décide de reposer la plaque « Aux Veuves et Orphelins victimes des guerres » sur la façade de la nouvelle mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a accepté la proposition de l'Association La Lande Musicale d'organiser un concert à l'église le samedi 9 juillet. La commune offrira le verre de l'amitié.

Les travaux d'installation des PAV (Point d'Apports Volontaires) devraient démarrer fin février.

Le conseil municipal décide de faire un béton sous les abris de jardin du CCAS afin de les stabiliser. Le premier sera réalisé lundi par quelques élus.

Monsieur DUREL présente un catalogue de promotions pour l'achat d'illuminations de Noël. Le conseil municipal décide l'achat de décors à poser sur les candélabres du bourg ainsi que des frises LED scintillantes pour la salle de convivialité et la mairie.

Le conseil municipal décide l'acquisition de deux bancs à poser sur le parking de l'école et de la salle de convivialité.

# **Séance du lundi 11 avril 2016**

*(Convocation du 04/04/2016)*

L'an deux mil seize, le lundi onze avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, LEROUX Jacques, BRIENS Dominique, GABRIELLE Jean-Pierre, MARIE Marcel, DUREL Sébastien, OUITRE Florian, FREMOND Hervé, MMES HAREL Anne, GAMBILLON Marie-Claire, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Thierry HAMCHIN, Monsieur Jean-François FERREY.

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE.

## **Ordre du jour de la séance**

1. *Vote des subventions*
2. *Proposition contrat SOCOTEC pour salle de convivialité et mairie*
3. *Devis acquisition tables et bancs pour le Comité des Fêtes*
4. *Indemnité IAT secrétaire de mairie remplaçant*
5. *Travaux voirie*
6. *Réhabilitation mairie-proposition d'étude CDHAT*
7. *Terrain consorts MESNILDREY – projet de lotissement*
8. *Agent d'entretien bâtiments communaux*
9. *Plateforme de compostage – convention*
10. *Préparation budget primitif 2016.*

## **VOTE DES SUBVENTIONS – délibération 2016-002-001**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions pour l'année 2016.

Il décide la répartition suivante :

- Association France-Alzheimer Manche	50€
- V.M.E.H.	50€
- Amis du Château	100€
- Société de Chasse	280€
- Association Lutte contre le Cancer	50€
- Donneurs de sang	50€
- Anciens Combattants	310€
- Club de la Rencontre	400€
- A.S.E.H.	200€
- C.C.A.S	2337€

## **ACHAT TABLES ET BANCS POUR LE COMITE DES FETES – délibération 2016-002-002**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité des Fêtes décide de faire l'acquisition de tables et bancs de brasserie. Monsieur le Maire propose de faire la commande au nom de la commune afin de recevoir la T.V.A. et de ne pas donner de subvention au Comité des Fêtes en 2016 en échange du montant H.T. des achats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne avis favorable à l'acquisition de 5 tables et 10 bancs auprès des Etablissements TRIGANO pour un montant de 725.10€ H.T.

**VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES – SALLE DE CONVIVIALITE ET MAIRIE – délibération 2016-002-003**

Monsieur le Maire présente la proposition de la SOCOTEC d'un montant de 240.00€ H.T. pour la mission de vérification annuelle des installations électriques à la salle de convivialité et à la mairie. Compte tenu de l'obligation d'y procéder, le conseil municipal confie cette mission à la SOCOTEC pour un montant de 240.00€ H.T.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du contrat.

**CREATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF – MODIFICATION DATE – délibération 2016-002-004**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération du 17 février 2016 dans laquelle il a été décidé la création d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour assurer le secrétariat de mairie, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la personne recrutée ne prendra son poste qu'à compter du 15 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide donc la création du dit emploi à compter du 15 juin 2016.

**CREATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE- délibération 2016-002-005**

VU, la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88,

VU, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la Loi visée ci-dessus,

VU, le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous dans les conditions définies ci-après, à compter du 15 juin 2016, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque filière, cadre d'emplois doit être compris entre 0 et 8.

**Cadre d'emplois** : adjoint administratif

**Grade** : adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe

**Montant de référence annuel** : 464.27€

**Coefficient retenu** : 8

**FIXE** les critères d'attribution individuelle comme suit :

- La manière de servir résultant de l'évaluation effectuée lors de la notation annuelle et du comportement

**DECIDE** d'inscrire au budget le crédit nécessaire au mandatement de ces primes résultant du produit entre les montants de référence annuels indexés sur la valeur du point fonction publique et les coefficients y afférents, multiplié par le nombre d'agents concernés (en équivalent temps plein) :

**Cadre d'emplois** : adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe

**Effectif** : 1

**Crédit global** :  $464.27 \times 8 = 3\,714.16\text{€}$

Il est prévu que les emplois ouvrant droit à cette indemnité créés par la suite, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**CHARGE** l'autorité territoriale de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus, étant entendu que les versements s'effectuent mensuellement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents de la commune de GRATOT, selon les modalités exposées ci-dessus.

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents.

**TRAVAUX VOIRIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes fait un appel d'offres pour la réfection des chemins. Il propose d'effectuer une demande pour les chemins de Chanteloup, et Godefroy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour faire la demande de devis et décidera des travaux en fonction du résultat de l'appel d'offres.

**REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE - délibération 2016-002-006**

Monsieur le Maire présente la proposition pour la mission d'étude du CDHAT d'un montant de 7 920€.

Le conseil municipal mène la réflexion du devenir de ce bâtiment soit le mettre en vente soit le réhabiliter en logement ; une étude chiffrée pour l'isolation, le remplacement des fenêtres et portes a été faite pour un montant de 41 456€. Reste à chiffrer l'aménagement d'une cuisine, la réfection de l'électricité, la plomberie, la peinture.

Le conseil municipal propose différentes solutions, aménagement en gîte de groupe, logement ou vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de mettre en vente le bâtiment chez Maître ALLIX au prix de 120 000€ sans abandonner tout projet de réhabilitation.

**TERRAIN CONSORTS MESNILDREY- délibération 2016-002-007**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Maître LANGENAIS, Notaire, dans lequel il propose à la commune si elle est intéressée par l'achat de la parcelle située à l'Hôtel du Nord appartenant aux Consorts MESNILDREY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition du terrain appartenant aux Consorts MESNILDREY, situé rue de l'Hôtel du Nord, parcelle section ZO n° 55 d'environ 2 hectares. Par 12 voix « pour » et une abstention, le conseil municipal propose une offre forfaitaire à 12 000€.

Le conseil municipal précise que cette acquisition sera définitive qu'à la condition d'avoir reçu l'autorisation de viabiliser pour la réalisation d'un lotissement communal.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents se rapportant à cette affaire.

**AGENT D'ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de Madame Claudie MELLET de dénoncer son contrat CUI-CAE car elle a retrouvé un travail à temps plein.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contacter les personnes qui s'étaient déjà présentées. La personne recrutée doit être éligible au CAE.

**PLATEFORME DE COMPOSTAGE – délibération 2016-002-008**

Monsieur le Maire donne les informations nécessaires concernant la demande de la Société SUEZ relative à l'exploitation de la plateforme de compostage.

Il précise au conseil municipal que le projet consiste à composter sur le site jusqu'à 8 000 tonnes de biodéchets par an dont :

- Déchets verts, déchets végétaux agroalimentaires et matières stercoraires
- Boues de station d'épuration ou fraction fermentescibles des ordures ménagères.

La société demande à la commune de signer un avenant à la convention initiale car cette dernière ne concernait que les déchets verts.

Monsieur le Maire précise que l'étude est en cours depuis août 2015 mais que la commune n'a été mise au courant du projet que tout récemment. Cette démarche a surpris le conseil municipal.

Le conseil municipal demande que la convention ne soit pas modifiée afin de garder l'état initial du projet et de ne pas compromettre l'implantation d'entreprises dans la zone artisanale au regard des nuisances supplémentaires qui pourraient être occasionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire appel à un juriste avant de donner toute réponse à la société.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour désigner un Juriste et lui confier la mission de défendre la commune dans ce dossier.

**TERRAIN DE PETANQUE – délibération 2016-002-009**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DESVALLEES d'un montant de 6 384€ pour l'aménagement d'un terrain de pétanque à proximité de la mairie et de la salle de convivialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette réalisation mais toutefois décide une modification du devis en supprimant l'aménagement d'un parking qui devient un simple accès piétonnier. En procédant ainsi, le coût devrait être réduit.

**BUDGET PRIMITIF 2016**

Le conseil municipal examine le projet de budget primitif 2016 et décide de ne pas augmenter le taux des taxes.

**COMMISSION ESPACES VERTS**

La commission espaces verts composée de Mesdames Annie JULIENNE, Jacqueline MARIE, Claudine PARIGOT-QUITRE, Marie-Thérèse REFFUVEILLE et de Messieurs Alain AUPOIX, Michel REFFUVEILLE, Christian LEROUVILLOIS a fait le tour des espaces à entretenir. Monsieur le Maire les remercie pour leur volonté de maintenir propre les différents emplacements communaux.

**DEPART EN RETRAITE SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le conseil municipal décide l'organisation d'une cérémonie le samedi 18 juin à 18h pour le départ en retraite de la secrétaire de mairie, tous les habitants seront invités.

**CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique pour la révision de la carte communale et le zonage d'assainissement a débuté et qu'elle se termine le samedi 7 mai.

## **Séance du mercredi 13 avril 2016**

**(convocation du 04/04/2016)**

L'an deux mil seize, le mercredi treize avril à dix neuf heures trente minutes, la commission administrative du C.C.A.S. de GRATOT, légalement convoquée, s'est réunie à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : Mr BELLAIL Rémi, Mr AGNES Jean-Noël, Mr GABRIELLE Jean-Pierre, Mr HAMCHIN Thierry, Mme GUILLOTTE Bernadette, Mme JACQUES Nadia, Mme HERMAN Marie-Laure, Mme GAMBILLON Marie-Claire, Mme JULIENNE Annie.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme ARNAUD Evelyne et Mr LEDOUX Michel.

**PROCURATIONS** : Mme ARNAUD a donné procuration à Mme Annie JULIENNE Mr LEDOUX a donné procuration à Mr Rémi BELLAIL.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GAMBILLON.

### **Ordre du jour de la séance**

- 1. Vote du Budget primitif 2016***
- 2. Approbation du compte administratif 2015***
- 3. Approbation du compte de gestion 2015***

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

La commission administrative approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur et le compte administratif 2015 qui font ressortir un déficit de 5 213.84€ en section d'investissement et un excédent de 5 359.70€ en section de fonctionnement.

### **RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2015**

#### **Section d'investissement**

Résultat à la clôture de l'exercice 2014 : **déficit de 2 758.70€**

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 : **déficit de 2 455.14€**

**Résultats cumulés fin 2015. : déficit de 5 213.84€**

#### **Section de fonctionnement**

Résultat à la clôture de l'exercice 2014 : **excédent de 651.90€**

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 : **excédent de 4 707.80€**

**Résultats cumulés fin 2015 : excédent de 5 359.70€**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

La commission administrative vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 416€ en section d'investissement et à 12 858 € en section de fonctionnement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
COMPTE	ARTICLES	REALISE 2015	PREVU 2016
C/001	déficit reporté		5 213,84 €
1641	capital emprunts	5 213,84 €	5 350,16 €
165	remboursement caution		300,00 €
165	rembt caution		427,00 €
165	régularisation caution Grandin		125,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 213,84 €</b>	<b>11 416,00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
COMPTE	ARTICLES	REALISE 2015	PREVU 2016
1068	couverture déficit	2 758,70 €	5 213,84 €
165	cautionnement		427,00 €
C/021	virement section fonction		5 775,16 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 758,70 €</b>	<b>11 416,00 €</b>

déficit 2015	-2 455,14 €
déficit antérieur	-2 758,70 €
résultat de clôture	-5 213,84 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
COMPTE	ARTICLES	PREVU 2015	REALISE 2015	PREVU 2016
60623	Alimentation	2 000,00 €	1 687,18 €	2 000,00 €
6068	Fournitures diverses	1 000,00 €	72,70 €	150,00 €
615221	Entretien bâtiment	1 000,00 €		612,00 €
6161	Assurances	250,00 €	242,72 €	260,00 €
6231	Annonces		6,00 €	
63512	Taxes foncières	300,00 €	122,00 €	200,00 €
6451	Cotisations URSSAF	100,00 €	90,00 €	100,00 €
6561	Secours	1 000,00 €	588,01 €	1 000,00 €
6574	subvention			
66111	intérêts emprunt	2 869,70 €	2 868,40 €	2 760,84 €
C/023	virement section inv	5 250,30 €		5 775,16 €
	<b>TOTAL</b>	<b>13 770,00 €</b>	<b>5 677,01 €</b>	<b>12 858,00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
COMPTE	ARTICLES	PREVU 2015	REALISE 2015	PREVU 2016
C/002	Excédent reporté	651,90 €		145,86 €
C/70878	repas pers. Agées		143,00 €	
C/752	Loc anc. Ecole du Homméel	10 200,00 €	10 241,81 €	10 250,00 €
C/7474	subvention commune		2 918,10 €	2 337,14 €
C/7788	produits exceptionnels			125,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>13 770,00 €</b>	<b>10 384,81 €</b>	<b>12 858,00 €</b>
	excédent 2015	4 707,80 €		
	excédent reporté	651,90 €		
	résultat de clôture	5 359,70 €		

## **Séance du mercredi 13 avril 2016**

(convocation du 04/04/2016)

L'an deux mil seize, le mercredi treize avril à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM BELLAIL Rémi, BRIENS Dominique, LEROUX Jacques, DUREL Sébastien, MARIE Marcel, AGNES Jean-Noël, FREMOND Hervé, HAMCHIN Thierry, GABRIELLE Jean-Pierre, OUITRE Florian, FERREY Jean-François, MMES HAREL Anne, GAMBILLON Marie-Claire, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia.

**ETAIENT ABSENTS** : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la dernière séance.

### **Ordre du jour de la séance**

#### **1. Vote du budget primitif 2016**

#### **2. Approbation du compte administratif 2015**

#### **3. Approbation du compte de gestion 2015**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2015 qui font ressortir, après avoir repris les restes à réaliser, un excédent de 155 504.20€ en section d'investissement et un excédent de 125 854.04€ en section de fonctionnement.

### **RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2015**

#### **Section d'investissement**

Résultat à la clôture de l'exercice 2014 : **excédent de 282 897.36€**

Résultat de l'exercice 2015 : **déficit de 127 393.16€**

**Résultats cumulés fin 2015 : excédent de 155 504.20€**

**Reste à réaliser 2015 : dépenses : 91 406.39€**

**Recettes : 135 500€**

#### **Section de fonctionnement**

Résultat à la clôture de l'exercice 2014 : **excédent de 49 223.53€**

Résultat de l'exercice 2015 : **excédent de 76 630.51€**

**Résultats cumulés fin 2015 : excédent 125 854.04€**

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal décide, après avoir repris les résultats du compte administratif 2015 et les restes à réaliser 2015, d'affecter au budget primitif 2016 les résultats comme suit :

1. report à nouveau : 125 854.04€ en fonctionnement
2. excédent reporté : 155 504.20€ en investissement

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 803 082€ en section d'investissement et à 458 771€ en section de fonctionnement.

**CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le taux des taxes pour l'année 2016. Elles se décomposent comme suit :

➤ TAXE D'HABITATION	16.41%	79 375€
➤ TAXE FONCIER BATI	11.95%	41 180€
➤ TAXE FONCIER NON BATI	27.95%	25 127€
➤ CFE	14.12%	10 519€

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE DE GRATOT**

DEPENSES INVESTISSEMENT		REALISE 2015	RAR 2015	PREVU 2016
C/1641	remboursement capital emprunt	23 362,67 €		29 000,00 €
C/1641	rembt capital emprunt relais			300 000,00 €
C/1641	rembt emprunt FCTVA			44 420,00 €
C/2051	site internet	80,00 €		
C/2051	carte communale	1 080,00 €		
c/2112	honoraires notaire cession ter	2 424,97 €		5 000,00 €
c/2112 - 29	acquisition terrain ZA	4 563,00 €		
c/204	PAV enterrés		25 000,00 €	
C/2151	travaux chemins			31 000,00 €
c/2111	achat terrain cts MESNILDREY			25 000,00 €
C/2183	ordinateur	1 221,06 €		
C/2184	mobilier salle et mairie	13 463,83 €	14 117,02 €	
c/2188	illuminations			6 000,00 €
c/2184	mobilier mairie	2 419,15 €		
c/2188	tondeuse			2 000,00 €
c/2188	défibrillateur			2 000,00 €
c/2188	vaisselle salle de convivialité	6 151,93 €		
c/2188	équipement cuisine	18 391,68 €		
c/2138	mur du cimetière			4 000,00 €
C/21318	trx église du Homméel vitraux			14 000,00 €
C/2313 - 20	restauration tableau église	11 292,89 €		
c/2313 27	construction classes		5 000,00 €	
C/2313 21	construction mairie - salle conv	923 718,01 €	43 207,74 €	14 093,53 €
c/2313	rehabilitation ancienne mairie			50 000,00 €
C/21751	amén sortie grandinière	23 975,06 €		
C/2315-25	trx lotissement communal	21 091,82 €	4 081,63 €	5 000,00 €
C/2152-041	intégration trx amén bourg			180 162,08 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 053 236,07 €</b>	<b>91 406,39 €</b>	<b>711 675,61 €</b>
<b>TOTAL AVEC RAR</b>			<b>803 082,00 €</b>	

		RECETTES		
		REALISE 2015	RAR 2015	PREVU 2016
C/1068	couverture du déficit	116 767,63 €		
C/10222	FCTVA	64 848,00 €		149 901,89 €
C/1641	emprunt	639 135,00 €		
C/13251	groupement de collectivité		15 000,00 €	
C/1321	subv réserve parlementaire		15 000,00 €	
C/1328	SUBVENTION ASEH			3 000,00 €
C/1341	subv ETAT tableau Assomption	2 826,00 €		
C/1341-21	subv DETR mairie salle atelier		105 500,00 €	
C/1341	SUBV DETR vitraux			2 000,00 €
C/1341 21	subv DETR parking école salle	13 500,00 €		31 500,00 €
C/1323	subv cons gal sortie Grandinière	6 750,00 €		
c/1323	subv conseil général salle conv	50 000,00 €		
C/1323 20	subv cons départ tableau église	5 176,00 €		
C/1346	participation aux réseaux	13 940,00 €		15 000,00 €
C/10223	T.L.E.	2 061,25 €		
C/10226	taxe aménagement	10 839,03 €		5 000,00 €
C/001	Excédent reporté			155 504,20 €
C/021	virement section de fonctionnement			125 513,83 €
C/238-041	intégration trx amén bourg			180 162,08 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>925 842,91 €</b>	<b>135 500,00 €</b>	<b>667 582,00 €</b>
	<b>TOTAL AVEC RAR</b>		<b>803 082,00 €</b>	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2016				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		PREVISIONS 2015	REALISE EN 2015	PREVISIONS 2016			
C/60611	EAU	1 000,00 €	457,30 €	1 000,00 €	C/6419	remboursement sur traitements	5 000,00 €
C/60612	ELECTRICITE	6 000,00 €	7 220,27 €	10 000,00 €		<b>TOTAL CHAPITRE 64</b>	<b>0,00 €</b>
C/60621	COMBUSTIBLES	500,00 €	150,00 €	500,00 €	C/70311	CONCESSION CIMETIERE	507,47 €
C/60622	CARBURANTS	1 000,00 €	600,00 €	600,00 €	C/70688	intérêts parts sociales	840,00 €
C/60631	fournitures produits d'entretien	600,00 €	295,39 €	600,00 €	C/70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	205,46 €
C/60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	5 000,00 €	4 063,44 €	5 000,00 €		<b>TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>507,47 €</b>
C/60633	FOURNITURES DE VOIRIE	5 000,00 €	1 615,20 €	5 000,00 €	C/73111	IMPOTS LOCAUX	151 884,00 €
C/60636	Vêtements de travail	100,00 €		100,00 €	C/73112	CVAE	5 137,00 €
C/6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500,00 €	1 812,09 €	3 500,00 €	C/73114	IFER	2 908,00 €
C/6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 000,00 €	6 079,47 €	5 000,00 €	C/7318	compensation relais TP	
C/6135	locations	1 000,00 €	171,29 €	1 000,00 €	C/7336	DROITS DE PLACE	
C/615221	entretien et réparations bâtiments publics	22 713,00 €	5 807,50 €	14 000,00 €	C/7381	T A DROITS DE MUTATION	10 000,00 €
C/615228	entretien et réparations autres bâtiments			1 000,00 €		<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>	<b>167 021,00 €</b>
C/615231	entretien et réparations voiries	20 000,00 €	8 735,87 €	19 000,00 €			
C/615232	entretien et réparations réseaux			1 000,00 €	C/7411	DGF DOTATION FORFAITAIRE	75 645,00 €
C/61558	entretien biens mobiliers	1 000,00 €	107,40 €	1 000,00 €	C/74121	DGF DSR	11 196,00 €
C/6156	MAINTENANCE	3 000,00 €	3 626,83 €	5 000,00 €	C/74	DSR CIBLE	7 501,00 €
C/6161	PRIMES ASSURANCES	6 000,00 €	5 057,67 €	6 000,00 €	C/74127	dotation nationale de péréquation	26 671,00 €
C/6182	DOCUMENTATION GENERALE	1 000,00 €	476,47 €	500,00 €	C/742	DGF ELUS	2 800,00 €
C/6225	INDEM. COMPTABLE	500,00 €	432,97 €	500,00 €	C/74751	contingent aide sociale	14 700,00 €
C/6226	HONORAIRES	5 000,00 €	5 220,00 €	5 000,00 €	C/748313	dot comp reforme T.P.	41,00 €
C/6227	INDEMNITE M.GAUDIN	5 000,00 €	5 000,00 €		C/74832	attribution du FDTP	10 000,00 €
C/6232	FETES ET CEREMONIES	3 000,00 €	1 149,41 €	3 000,00 €	C/74833	COMPENSATION TP	54,00 €
C/6238	repas de travail	500,00 €	518,00 €		C/74834	COMPENSATION TF	3 885,00 €
C/6261	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	2 500,00 €	2 282,61 €	1 000,00 €	C/74835	COMPENSATION TH	5 085,00 €
C/6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 500,00 €	1 342,55 €	1 500,00 €		<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>157 537,00 €</b>
C/627	FRAIS FINANCIERS	300,00 €	600,00 €		C/752	bail terre	100,00 €
C/6281	COTISATIONS	120,00 €	109,07 €	120,00 €	C/752	location déchetterie	10 724,00 €
C/6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	C/752	location salle	2 999,96 €
C/63512	TAXES FONCIERES	500,00 €	470,00 €	500,00 €		<b>TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>10 824,00 €</b>
	<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>101 433,00 €</b>	<b>63 500,80 €</b>	<b>91 520,00 €</b>	C/761	produits de participations	
C/6332	cotisation FNAL	50,00 €	45,91 €	60,00 €	C/764	parts sociales	
C/6336	CENTRE DE GESTION	300,00 €	321,28 €	400,00 €	C/7688	autres produits financiers	2,96 €
C/6338	cotisations urssaf	150,00 €	137,71 €	200,00 €		<b>TOTAL CHAPITRE 76</b>	<b>0,00 €</b>
C/6411	REMUNERATION PERS. TITULAIRES	58 000,00 €	58 058,46 €	60 000,00 €	C/775	vente bâtiments et terrains	0,00 €
C/64168	REMUNERATION	3 000,00 €		11 000,00 €	C/7788	produits exceptionnels divers	
C/6451	CHARGES SOCIALES	8 500,00 €	7 688,33 €	8 000,00 €		<b>TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>0,00 €</b>
C/6453	COTISATIONS RETRAITES	17 000,00 €	14 335,19 €	20 000,00 €		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>335 889,47 €</b>
C/6454	COTISATIONS			700,00 €		<b>EXCEDENT DE L EXERCICE 2015</b>	<b>76 630,51 €</b>
C/6455	ASSURANCES DES PERSONNELS	3 750,00 €	4 767,25 €	5 000,00 €		<b>EXCEDENT REPORTE</b>	<b>49 223,53 €</b>
C/6456	cot. FNC supplément familial	200,00 €				<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>	<b>385 113,00 €</b>
C/6458	COT ATIACL	200,00 €	180,00 €	200,00 €		<b>EXCEDENT CUMULE</b>	<b>125 854,04 €</b>
C/6474	COTISATION CNAS	500,00 €	475,16 €	600,00 €			
C/6475	MEDECINE DU TRAVAIL	150,00 €	141,12 €	150,00 €			
	<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>91 800,00 €</b>	<b>86 150,41 €</b>	<b>106 310,00 €</b>			
C/73923	Reversement au Fngir	7 474,00 €	7 474,00 €	7 474,00 €			
	<b>TOTAL CHAPITRE 014</b>	<b>7 474,00 €</b>	<b>7 474,00 €</b>	<b>7 474,00 €</b>			
C/6531	INDEMNITES ELUS	30 000,00 €	29 195,68 €	30 000,00 €			
C/6533	COTISATIONS RETRAITES ELUS	1 300,00 €	1 157,24 €	1 300,00 €			
C/6554	participation syndicat scolaire	65 100,00 €	65 084,00 €	52 000,00 €			
C/6558	participation école COUTANCES						
C/6574	SUBVENTIONS	6 000,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €			
	<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>102 400,00 €</b>	<b>98 436,92 €</b>	<b>90 300,00 €</b>			
C/66111	INTERETS DES EMPRUNTS	5 500,00 €	9 115,78 €	20 000,00 €			
C/668	AUTRES CHARGES FINANCIERES						
	<b>TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>9 115,78 €</b>	<b>20 000,00 €</b>			
C/678	RESERVE			17 653,17 €			
	<b>TOTAL CHAPITRE 67</b>		<b>0,00 €</b>	<b>17 653,17 €</b>			
C/6811	amortissement des subventions						
	<b>TOTAL CHAPITRE 68</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			
O22	DEPENSES IMPREVUES						
O23	virement section investissement	76 506,00 €		125 513,83 €			
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>385 113,00 €</b>	<b>264 677,91 €</b>	<b>458 771,00 €</b>			

**Tous les détails et tableaux originaux sont disponibles en mairie**

# ASSAINISSEMENT

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 et VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2015 qui font ressortir un déficit de 10 853,84€ en section d'investissement et un excédent de 13 903,24€ en section de fonctionnement.

### RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2014

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat à la clôture de l'exercice 2014 : déficit de 10 853,84€

Résultat de l'exercice 2015 : déficit de 82 885,55€

Résultats cumulés fin 2015 : déficit de 93 739,39€

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat à la clôture de l'exercice 2014 : excédent de 3 049,40€

Résultat de l'exercice 2015 : excédent de 89 464,83€

Résultats cumulés fin 2015 : excédent de 92 514,23€

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 108 587€ en section d'investissement et à 23 350€ en section de fonctionnement.

## B.P. 2016 et C.A. 2015

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	ARTICLES	REALISE 2015	PREVU 2016
C/001	déficit reporté		93 739,39 €
1641	capital des emprunts	11 294,38 €	5 359,35 €
c/1391	amortissements	108 839,05 €	9 488,26 €
	<b>TOTAL</b>	<b>120 133,43 €</b>	<b>108 587,00 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	ARTICLES	REALISE 2015	PREVU 2016
1068	couverture déficit	10 853,84 €	92 514,23 €
C/021	virement de la sect de fonctionnement		2 875,75 €
28158	amortissement	26 394,04 €	13 197,02 €
	<b>TOTAL</b>	<b>37 247,88 €</b>	<b>108 587,00 €</b>
	déficit reporté	<b>-10 853,84 €</b>	
	déficit de l'exercice	<b>-82 885,55 €</b>	
	résultat de clôture	<b>-93 739,39 €</b>	

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	ARTICLES	REALISE 2015	PREVU 2016
C/023	virement section de fonctionnement		2 875,75 €
618	indemnité épandage	3 012,64 €	4 600,00 €
6226	honoraires SATESE	355,50 €	400,00 €
66111	charges financières	1 792,80 €	1 460,00 €
6811	amortissements	26 394,04 €	13 197,02 €
C/778	RESERVE		817,23 €
	<b>TOTAL</b>	<b>31 554,98 €</b>	<b>23 350,00 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	ARTICLES	REALISE 2015	PREVU 2016
C/002	excédent reporté		
70611	surtaxe	12 180,76 €	12 001,74 €
7068	taxe raccordement		1 860,00 €
777	amortissements	108 839,05 €	9 488,26 €
	<b>TOTAL</b>	<b>121 019,81 €</b>	<b>23 350,00 €</b>
	excédent reporté	<b>3 049,40 €</b>	
	excédent de l'exercice	<b>89 464,83 €</b>	
	résultat de clôture	<b>92 514,23 €</b>	

## **Séance du Lundi 13 juin 2016**

*(Convocation du 06 juin 2016)*

L'an deux mil seize, le lundi treize juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. BELLAIL Rémi, BRIENS Dominique, LEROUX Jacques, DUREL Sébastien, MARIE Marcel, AGNES Jean-Noël, FREMOND Hervé, HAMCHIN Thierry, GABRIELLE Jean-Pierre, OUITRE Florian, FERREY Jean-François, MMES HAREL Anne, GAMBILLON Marie-Claire, JACQUES Nadia.

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE** : Madame HERMAN Marie-Laure

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

### **Ordre du jour de la séance**

1. *Projet de fusion des communautés de communes – approbation de l'arrêté préfectoral fixant le périmètre*
2. *Acquisition terrain Consorts MESNILDREY*
3. *Projet de viabilisation du futur lotissement communal de l'Hôtel du Nord, terrain Consorts MESNILDREY*
4. *P.A.V. du Hommël – acquisition de terrain*
5. *Recrutement agent d'entretien sous contrat CUI-CAE*
6. *Achat véhicule utilitaire*
7. *Affaire LEPRETRE – parquet salle de convivialité*
8. *Affaire plateforme de compostage*
9. *Suivi travaux électricité à l'école*
10. *Travaux école – prévision en cas d'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe à la rentrée 2016-2017*
11. *Carte communale – approbation*
12. *Traitement des documents d'urbanisme*
13. *Travaux voirie chemins Godefroy et Chanteloup*
14. *Barrière à la zone artisanale*
15. *Virement de crédits*
16. *Cession de terrains – régularisation des actes*
17. *Divers*

*Monsieur le Maire ouvre la séance en commençant par remercier toutes les personnes qui s'investissent pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage du ruisseau dont la commission des espaces verts et quelques élus.*

### **PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES-APPROBATION DE L'ARRETE PREFECTORAL FIXANT LE PERIMETRE (délib 2016-004-001)**

Monsieur le Maire donne lecture de la notification de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 fixant le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu du projet de fusion de la communauté de communes du Bocage Coutançais, de Montmartin sur Mer et de Saint Malo de la Lande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable à l'arrêté de périmètre cité ci-dessus.

### **ACQUISITION TERRAIN CONSORTS MESNILDREY (délib 2016-004-002)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Consorts MESNILDREY ont donné leur accord pour vendre leur terrain à la commune au prix de 12 000€. Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un certificat d'urbanisme favorable pour le projet de création d'un lotissement communal

**AMENAGEMENT LOTISSEMENT COMMUNAL – PROPOSITION DEVIS PRY TECH (délib 2016-004-003)**

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires du Cabinet PRY TECH pour l'élaboration de l'étude de faisabilité relative à l'aménagement d'un lotissement communal sur la parcelle en cours d'acquisition appartenant aux Consorts MESNILDREY.

La proposition se décompose comme suit :

1. Documents techniques à joindre au permis d'aménager  
Forfait de rémunération : 4 260.00€ T.T.C.
2. Dossier de permis d'aménager  
Forfait de rémunération : 1 740.00€ T.T.C.
3. Réalisation des travaux  
1<sup>ère</sup> partie : forfait de rémunération : 2 496.00€ T.T.C.  
2<sup>ème</sup> partie : forfait de rémunération : 1 260.00€ T.T.C.
4. Reprographie des documents en 7 exemplaires  
Forfait de la rémunération : 312.00€ T.T.C.

Après examen du dossier, le conseil municipal donne avis favorable à la proposition d'honoraires présentée ci-dessus et décide donc de confier cette étude au Cabinet PRY TECH. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

**POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRE VILLAGE DU HOMMEEL (délib 2016-004-004)**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que l'implantation d'un point d'apport volontaire enterré au Hommèel ne peut se faire sur le terrain du C.C.A.S compte tenu de l'opposition des riverains.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté l'Agence Routière afin de maintenir l'implantation au même endroit que les containers existants, un accord de principe a été donné mais toutefois il faut une largeur de 3M entre la route et les PAV, il faudra donc un peu de terrain du voisin.

Monsieur AGNES donne le rapport de son entretien avec Monsieur HUBERT qui est favorable à une cession de terrain à la commune.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier à Monsieur HUBERT afin de lui demander de confirmer la cession gratuite du terrain nécessaire à l'implantation des P.A.V.

Monsieur le Maire propose que le bornage ainsi que l'acte de cession gratuite soient établis au même moment que la vente de ses terrains afin de réduire les frais pour la commune.

**RECRUTEMENT AGENTS D'ENTRETIEN SOUS CONTRAT CUI-CAE (délib 2016-004-005)**

Compte tenu de l'arrêt de travail de Monsieur THOMAS et du surcroît de travail occasionné par l'augmentation des espaces verts autour de la mairie et de la salle de convivialité, le conseil municipal décide de recruter d'une part :

1. Monsieur Sylvain MOUCHEL sous contrat CUI-CAE pour une période d'un an à raison de 21 heures par semaine et rémunéré au SMIC, à compter du 11 juillet 2016
2. Monsieur Philippe SALMET sous contrat CUI-CAE pour une période de 6 mois à raison de 21 heures par semaine et rémunéré au SMIC, à compter du 27 juin 2016.

**ACHAT VEHICULE UTILITAIRE (délib 2016-004-006)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait que la commune s'équipe d'un véhicule utilitaire pour les agents d'entretien. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide cette acquisition et charge Monsieur le Maire de se renseigner auprès de certains garages afin d'avoir des propositions.

**AFFAIRE LEPRETRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître ENGUEHARD a adressé un courrier à l'entreprise LEPRETRE au sujet des désordres concernant le parquet de la salle de convivialité.

**PLATEFORME DE COMPOSTAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître ENGUEHARD a adressé un courrier à la Société TERRALYS au sujet de l'exploitation de la plateforme de compostage.

**AFFAIRE JARNIER**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été adressé à Monsieur JARNIER au sujet des travaux d'électricité à l'école qui n'ont toujours pas été réalisés.

**TRAVAUX A L'ECOLE**

Madame HAREL précise au conseil municipal que l'effectif des élèves est en augmentation pour la rentrée scolaire 2016-2017. 131 élèves plus 5 TPS sont prévus ; le seuil pour l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe est de 130.

La 6<sup>ème</sup> classe pourrait être installée dans la BCD actuelle et cette dernière serait transférée à l'étage de l'ancien bâtiment, quelques travaux sont à prévoir notamment des cloisons à enlever.

**CARTE COMMUNALE (délib 2016-004-007)**

Monsieur le Maire donne la lecture du rapport du Commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique pour la révision de la carte communale et la modification du zonage d'assainissement.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.124-1 et suivants, R.124-1 et suivants ;

Considérant qu'une enquête publique s'est déroulée du 6 avril au 7 mai 2016 ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures de la carte communale en cours d'exécution ;

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément aux articles L.124-2 et R.124-7 et suivants du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver l'élaboration de la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente ;

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.124-8 du code de l'urbanisme, d'un affichage pendant un mois en mairie et d'une mention dans un journal ;

Dit que, conformément à l'article L.124-2 du code de l'urbanisme, la carte communale approuvée est tenue à la disposition du public ;

Dit que, conformément à l'article R.124-8 du code de l'urbanisme, la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité précitées, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

#### **TRAITEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME (délib 2016-004-008)**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal, qu'après approbation de la nouvelle carte communale par le Préfet, les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction des documents d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier l'instruction des documents d'urbanisme à la Mairie de BLAINVILLE SUR MER dès lors que les services de l'Etat ne l'assureront plus.

#### **TRAVAUX VOIRIE (délib 2016-004-009)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes a réalisé l'appel d'offres pour les travaux de voirie. Notre commune est concernée pour la réfection des chemins de GODEFROY et Chanteloup. Les devis s'établissent ainsi :

- Chemin de GODEFROY : 10 123 € H.T.
- Chemin de Chanteloup : 6 272 € H.T.

Monsieur le Maire précise que le règlement de la facture sera effectué par la Communauté de Communes de Saint Malo de la Lande en tant que maître d'ouvrage et la commune remboursera ensuite la Communauté.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces travaux.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **CLUB DE LA RENCONTRE**

Le 1<sup>er</sup> semestre a pris fin le jeudi 30 juin dernier ; ce fut pour le Club de la Rencontre, l'occasion d'organiser son repas annuel avant la trêve estivale et aussi de fêter les anniversaires pour cette même période. Rémi Bellail, Maire était présent. Pour cette journée ainsi que la réalisation des repas incombent uniquement aux membres du bureau de l'association.

Il nous semble important de rappeler à votre souvenir Jean-François PIERRE qui nous a quittés le 13 avril dernier ; son rôle au sein du Club a été important puisqu'il y a occupé le poste de secrétaire pendant une trentaine d'années.

Une autre information qui pourrait avoir son importance, c'est le dimanche de la « Poule au Pot » qui se trouverait déplacé au mois de novembre. La date actuelle, au cours du printemps, serait en concurrence avec d'autres nombreux repas à cette même période. Nous allons affiner cette décision afin de la concrétiser.

Pour ce qui est de notre voyage annuel, en liaison avec le club de Camprond, il se déroulera le mardi 13 septembre prochain à Juvigne en Mayenne. A ce jour, l'autocar est complet.

Bonnes vacances à tous et rendez-vous, comme prévu au calendrier, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre prochain.



## Association des parents d'élèves de Gratot

L'association de parents d'élèves de Gratot organise des opérations permettant de récolter des fonds pour financer les sorties et animations destinées aux élèves de maternelle et primaire.

**Bureau** Présidence/Vice présidence : Karine LE GUERN / Tatiana LESELLIER  
Trésorerie/Trésorerie adjointe : Emilie MARGUERIE / Brigitte MARIE DIT DALLET  
Secrétariat/Secrétariat adjoint : Dolores GUESNON / Céline POUTREL

**Pour nous joindre ou nous rejoindre :** [apegratot@hotmail.fr](mailto:apegratot@hotmail.fr)

### **Pour nous aider :**

Participer à l'APE peut prendre différentes formes :

- entrer dans le bureau de l'association
- venir aux réunions pour aider à trouver des idées et à organiser les actions...
- venir donner un coup de main au moment des opérations
- tout simplement participer à nos opérations par vos achats et votre présence !

### **Nos opérations 2015-2016 :**

#### **VENTE DE SACS**

Une opération réussie avec 400 sacs vendus.



#### **VENTES DE VIENNOISERIES**

Nous avons proposé 2 ventes de viennoiseries : 2000 croissants et pains au chocolat vendus !



#### **OPERATION CREPES**

Grâce à une forte mobilisation de bénévoles (y compris du comité des fêtes de Gratot), nous avons confectionné et vendu près de 2200 crêpes.

(100L de lait, 42 douzaines d'œufs et 50kg de farine)



#### **VENTE DE TORCHONS PERSONNALISES**

En collaboration avec les enseignants, nous avons réalisé des torchons imprimés de dessins de tous les enfants de l'école. Vous en avez acheté environ 260 qui font la fierté des enfants.

**KERMESSE**

La kermesse a eu lieu le vendredi 24 juin, elle a mobilisé un grand nombre de membres actifs de l'association, de nombreux bénévoles ponctuels ainsi que des membres d'autres associations locales, en particulier le comité des fêtes et le club de foot de la Vendelée...

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les enfants accompagnés de leurs parents, grands-parents et amis.

L'exposition a permis à tous de découvrir les travaux des enfants sur l'histoire de l'art ainsi que des reportages sur leurs activités. Les stands de jeux ont fait la joie des enfants. La buvette, les grillades et les gâteaux ont été l'occasion de passer une soirée festive et conviviale.



Encore une fois, merci à tous les bénévoles, avec une dédicace spéciale à notre super équipe de grilleurs!!!!

**ANIMATIONS CO-FINANCEES par l'APE en 2015-2016:**

**EXPO JALANDROU AU MUSEE DE COUTANCES :** Pour les MS/GS et CE1/CE2

**SPECTACLE ET GOUTER DE NOEL :** Pour toutes les classes

**CARNAVAL :** pour toute l'école

L'APE a donné un coup de main pour mener à bien le projet Carnaval organisé par l'équipe enseignante. Ce fût un beau moment de rires et de partage.



**SEANCES DE CINEMA ET DE THEATRE :** Pour toutes les classes

**SEMAINE DU GOÛT AVEC LE TOURNE-BRIDE :** Pour toutes les classes

**CLASSE D'EAU AVEC L'ASSOCIATION AVRIL**

Les élèves de MS et GS ont bénéficié de plusieurs interventions de l'association Avril sur la thématique de l'eau. Au programme des expériences, des manipulations et une sortie pour découvrir l'étang de M. Ledoux et les petites bêtes du ruisseau.



**OPERATION SECURITE PIETON :** Pour les CM1-CM2, à Coutances

**INITIATION CHAR A VOILE :** Pour les CM1-CM2



**INITIATION AUX PREMIERS SECOURS**

Pour les CM1-CM2, avec l'infirmière scolaire du collège Prévert



## DECOUVERTE DES ILES CHAUSEY

La sortie de fin d'année de l'école a eu lieu le 28 juin sous un beau soleil. Les enfants ont pris le bateau pour découvrir l'archipel de Chausey, ses plages, ses monuments, sa faune et sa flore, une très belle expérience pour tous.



**L'APE vous souhaite un bel été !!**

Et dès la rentrée, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Que ce soit pour donner un avis, un peu de votre temps ou entrer dans le bureau, n'hésitez pas à nous rejoindre.

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE** **GRATOT - LA VENDELEE – SERVIGNY - BRAINVILLE**

***Siège social : Mairie de Gratot, 9 rue de la pitonnerie 50 200 GRATOT***  
***Tél 02 33 19 41 20 Fax 02 33 19 41 21***

## **❖ Composition du bureau**

- Présidente : Anne HAREL (Gratot)
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Guy GIARD (La Vendelée)
- 2<sup>e</sup> Vice-Président : Magali CORBET (Brainville)
- Secrétaire : Marie LEMAZURIER (Servigny)

## **❖ Répartition des classes**

- Mme VILLAIN TPS / PS / MS
- Mme MENEZ MS / GS
- Mr GUICHEMERRE CP / CE1
- Mme MENARD CE1 / CE2
- Mme MEUNIER CM1 / CM2

Un effectif de 136 élèves, dont 5 TPS, est prévu à la rentrée 2016-2017.

Le seuil d'ouverture pour une 6<sup>e</sup> classe étant de 130 élèves, une délégation du syndicat (composée de la Présidente, des maires et de parents d'élèves) a rencontré l'Inspecteur d'Académie mi-juin pour demander l'ouverture d'une 6<sup>e</sup> classe. Nous avons obtenu comme réponse le comptage des élèves à la rentrée, qui entraînera ou non cette ouverture.

- **Horaires de l'école :** 9h00-12h00 et 13h30-16h30  
(activités péri-scolaires le mardi et le vendredi de 15h à 16h30)

## **GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE**

La garderie commence à 7h30 et se termine à 18h45.

Les horaires suivants sont décomptés en heures de garderie :

- le matin : **7h30 – 8h50**
- le soir : **16h40 – 18h45**
- le mercredi midi : **12h15 - 13h30**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le tarif pour chaque période sera le suivant :

- le matin / le midi : **1 € 50**
- le soir : **2 € 35**

Le soir, un goûter est offert aux enfants.

**Le transport scolaire** effectue le trajet suivant :

La Vendelée – Servigny – Brainville - Gratot

Il serait souhaitable de prévenir les enseignants en temps utile en précisant le matin et/ou le soir, et quels jours, afin de contribuer à la bonne marche de l'organisation de ces services.

Le transport scolaire est un service, une certaine discipline est exigée, et en cas de problème, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**REGLEMENT CANTINE**

**Les enfants ne prenant pas leur repas à la cantine doivent être repris par les parents à 12h00.**

Lors de l'inscription des enfants à la cantine, préciser le plus exactement possible les jours où les enfants y mangeront, au cas où ce ne serait pas tous les jours de classe. Dans ce cas, il serait bon qu'**une feuille précisant les jours de repas** à la cantine soit remise aux cantinières **à la fin de chaque mois** pour le mois suivant.

**ATTENTION** : En cas d'absence, le premier repas est toujours dû pour tout le monde, les autres repas ne seront pas facturés, **à condition d'avoir prévenu les cantinières**, qui devront savoir également quand l'enfant est susceptible de revenir.

Lors de l'absence d'un enfant à la cantine, **les cantinières devront être prévenues par téléphone au 02 33 07 21 15**.

Les règlements sont à effectuer pour le 15 de chaque mois et sont à remettre en MAIRIE DE GRATOT ou adressés par courrier au : **SYNDICAT SCOLAIRE - MAIRIE - 84 rue d'Argouges - 50 200 GRATOT**

**Les chèques sont à établir à l'ordre du TRESOR PUBLIC.**

A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016, le prix du repas est fixé comme suit :

- Repas pour les enfants qui mangent tous les jours : **3,70 €**
- Repas pour les enfants qui mangent 2 fois par semaine : **4,20 €**
- Repas occasionnel : **4,70 €**.

Une réduction de 0,15 € est accordée sur les repas du plus jeune enfant d'une famille de trois enfants.

La cantine est un service, **les enfants doivent donc être disciplinés et respecter les règles de la vie en collectivité**. En cas d'indiscipline manifeste, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

En cas de problème, contacter Madame la Présidente du Syndicat :  
**Anne HAREL, GRATOT, 02 33 45 37 76**

D'autre part, il a été désigné un **réfèrent pour chaque commune** :

- Commune de **BRAINVILLE**  
**Magali CORBET, 06 64 99 02 71**
- Commune de **GRATOT**  
**Stéphanie HAMCHIN, 02 33 07 65 10**
- Commune de **LA VENDELEE**  
**Marlène JORET, 09 51 92 58 30**
- Commune de **SERVIGNY**  
**Marie LEMAZURIER, 09 54 00 64 16**

Merci de votre compréhension.

La Présidente,

Anne

HAREL

### *Association de la Sauvegarde de l'Eglise du Hommël*

L'Association de Sauvegarde de l'Eglise du Hommël annonce que le 4 septembre 2016 se tiendra à l'église Notre Dame du Hommël une messe à 11h00 suivi d'un repas à la salle de convivialité 9 route de la Pitonnerie à Gratot (près des écoles).

Nous vous attendons nombreux.

La présidente de l'association

Thérèse Lengronne



Photo du 8 mai au monument aux morts du Hommël

*Anciens combattants*



**Commémoration du 8 mai**



**Commémoration du 8 juin (Indochine)**



## Centre d'animation du château de Gratot

### Les animations de l'été 2016



**BILBO**  
*peintre*



**Sophie MARY**  
*peintre*

## EXPOSITIONS

juillet – août

aux heures de visite du château



**Pépito Espin**  
**Anadon**  
*Sculpteur*



## DANSE CONTEMPORAINE

Ateliers chorégraphiques - 21,22 et 23 juillet

Pour adultes et enfants, l'après-midi de 15h à 17h

Réservation obligatoire - Tarif : 5€

Représentations – 22 et 23 juillet à 21h00

Spectacle en extérieur. Réservation conseillée.

Tarif 10€ (-10 ans gratuit)



## A PROPOS DE JARDIN

15<sup>e</sup> édition

samedi 6 et dimanche 7 août

de 10h à 19h

Plus de 50 exposants : plantes, mobilier, décors, saveurs, conseils, créations d'artistes... Chaque après-midi, ouverture exceptionnelle de l'Ermitage Saint-Gerbold pour visite libre.

Tarif (avec visite du château) : adulte 5 €, enfants 10 -18 ans 1,50 €

## VIKINGS

12,13,14,15 août de 10h à 19h

Reconstitution d'un camp viking : artisanat, ateliers-jeux pour enfants, combats...

Tarif (avec visite du château) : adulte 5€, enfants 10-18 ans 2€



## VISITE DU CHATEAU

Tous les jours de 10h à 19h

Tarif : adulte 3 €, enfants de 10 à 18 ans 1,50 €

Téléphone 02 33 45 18 49

Site : [www.chateaugratot.com](http://www.chateaugratot.com)

[contact@chateaugratot.com](mailto:contact@chateaugratot.com)

## Comité des fêtes et loisirs de Gratot

AG du février 2016 :

Devant 30 personnes dont Mr le Maire, le bureau a été réélu avec les modifications suivantes :

Président : Marcel MARIE

Vice- Présidence : Yves RAFFRAY et Guy HOUIVET

Secrétaire : Annie JULIENNE

Trésorière : Monique LEGLINEL

Organisation d'un concours de belote le 20 mars avec 32 équipes participantes

Après enquête le CFLG a décidé de relancer une activité Gym. Une professionnelle (Colombe AGNES) proposera une séance gratuite de découverte le 6 septembre 2016 à la salle de convivialité (inscriptions le jour même)

Concours de pétanque le vendredi 26 Aout

Le vide grenier et la fête communale organisés par le CFLG le 16 juillet



Un bilan positif ... 560 m linéaires d'exposants- Une grosse affluence de visiteurs 360 convives au repas du soir. Une météo exceptionnelle

# Les news du comité de jumelage

## ❖ Sortie salon de l'agriculture

En collaboration avec le comité des fêtes, une sortie au salon de l'agriculture a été organisée le samedi 27 février 2016.

C'est un car au complet qui est parti de bonne heure le matin et qui était de retour vers minuit. Tout le monde a été enchanté de cette journée.

L'opération sera renouvelée avec une autre destination (foire de PARIS - LE PUY DU FOU – Salon de l'auto - etc...)



## ❖ Loto



Le traditionnel loto du mois de novembre avait été déplacé au 1<sup>er</sup> samedi d'avril dans la nouvelle salle de convivialité. Celui-ci a connu un réel succès dans une salle comble. Un grand **MERCI** aux artisans, commerçants, membres du comité de la commune et des environs pour leur générosité.

## ❖ Déplacement à ETOUVANS



19 personnes se sont déplacées à ETOUVANS les 14-15-16 mai 2016. Après un apéritif offert par la municipalité à la salle de la mairie, tout le monde s'est retrouvé au restaurant pour y déguster une friture (spécialité franc-comtoise). Le dimanche, départ en car pour le Haut-Doubs avec la visite du musée de l'Horlogerie à Morteau. (Très beau et intéressant musée). Visite de la vallée du Doubs et Pontarlier. Déjeuner au bord du lac à l'Hôtel

du lac de Malbuisson puis visite guidée du château de Joux.

Soirée dans les familles.

Le lendemain, un petit-déjeuner était prévu en mairie avant le retour pour Gratot. Certaines familles sont restées quelques jours de plus.

PS : Les enfants des écoles ont débuté les échanges. Normalement, plusieurs classes de Gratot se déplaceront à Etouvans l'année prochaine. Si celui-ci se réalise, le comité les soutiendra financièrement.

Bonnes vacances à tous

Le comité

**A retenir** : Marché de Noël  
3 et 4 décembre 2016 à la salle de  
convivialité.

Renseignements et réservations au 06 31 87 11 23

**Calendrier des fêtes et manifestations 2016**

6-7 aout	Centre d'animation du Château de Gratot	A propos de jardin
26 août	C.F.L.G	Concours de pétanque
1 <sup>er</sup> Septembre	Club de la rencontre	reprise
13 Septembre	Club de la rencontre	sortie
4 septembre	A.S.E.H	Repas au Hommèel
17-18 septembre	Centre d'animation du Château de Gratot	Journées du patrimoine
2 octobre	C.C.A.S	Repas des cheveux blancs
11 novembre	anciens combattants	Servigny
3-4 décembre	comité de jumelage	marché de Noël
15 décembre	Club de la Rencontre	repas du club au Tourne-Bride

**ACCUEIL EMPLOI** intervient dans notre commune

Au service des **Particuliers**, des **Entreprises** et des **Collectivités**



Un personnel adapté à vos besoins :

**Service à la personne (déductible des Impôts)**

- Ménage, repassage, nettoyage des vitres
- Garde d'enfants de + de 3 ans
- Tous les travaux de jardinage
- Petit bricolage 2 h maxi (déductible)
- Peinture, Déménagement... (non déductible)

**Autres activités en Entreprise et Collectivités**

- Espaces verts, Manutention, Déménagement, Ostréiculture, Mytiliculture...
- Aide de Cuisine, Travaux de peinture, Tapisserie, Maçonnerie, etc...



Avec ACCUEIL EMPLOI vous soutenez l'emploi et favorisez le développement des compétences sur votre territoire.

Une équipe à votre service près de chez vous, Contactez-nous !

18, avenue de la République 50200 COUTANCES  
Tél : 02 33 19 10 80 Fax : 02 33 19 10 99  
e-mail : [secretariat@accueil-emploi.fr](mailto:secretariat@accueil-emploi.fr) Site internet : [www.accueil-emploi.fr](http://www.accueil-emploi.fr)

# Le tour de France est passé à Gratot !

